

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Codes produit 387

Nom du produit CALCINED ALUMINA and POLISHING ALUMINA

**Autres moyens d'identification**

**Synonymes** A-Aluminas, AB-Aluminas, CL-Aluminas, CT-Aluminas, CTC-Aluminas, E-SY 1000, Flux Grade, Fusion Grade, Gilox, GMA, HVA, IS-Aluminas, LS-Aluminas, MPC, P-Aluminas, PSG, RAPOL, RG-Aluminas, Refractory Grade, SC-Aluminas, Special Grade, ThermaFill, Ultimate P, WRA. Exception: CTC55 -see Material Safety Data Sheet 1000, Exception: CT3000 SDP - see Material Safety DataSheet 1259.

Masse molaire 101.96

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Adsorbants, Enduit, Agent de polissage, Refractory, Céramique

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Almatis GmbH  
Lyoner Str. 9  
60528 Frankfurt  
Germany  
+ 49 69 9573410  
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@almatis.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence 3E Global Incident Response Hotline (Almatis access code: 334735)  
GB: +44 20 35147487  
UK: 0 800 680 0425

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	Sans objet
--------	------------

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mention d'avertissement

Aucun(e)

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	>99	01-211952924 8-35-XXXX	215-691-6	-	-	-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
-----------	---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
--------------------------------	---

Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
-----------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.
----------------------------------	--------------------------------

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
---------------------------	--

Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
----------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Prévenir la formation de nuages de poussières. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir Section 7 pour plus d'informations. Voir la section 8 pour plus d'informations, Voir la section 13 pour plus d'informations. Équipement de protection individuelle [EPI]. Élimination. Conseils relatifs à la manipulation sans danger.
---------------------------------------	--

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières.
--	---

<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
---	---

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
-----------------------------------	--

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Aluminium filter, Heat exchanger, Inert bed support, Refractory.
---------------------------------------	--

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aluminium (trioxyde de	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>

di-) 1344-28-1		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	NGV: 5 mg/m <sup>3</sup> NGV: 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 24 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	60 µg/g Créatinine (urine - Aluminium after end of work day, at the end of a work week/end of the shift) ( - )	-	-	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne		Suisse	Royaume-Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-		50 µg/g créatinine (urine - Aluminium after several shifts (for long-term exposures)) 0.21 µmol/mmol créatinine (urine - Aluminium after several shifts (for long-term exposures))	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

## Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	blanche Poudre
<b>Couleur</b>	blanche
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	2000 °C	Référence bibliographique
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Sans objet
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	-	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	-	
<b>Point d'éclair</b>	-	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	-	Sans objet
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	insoluble
<b>Solubilité(s)</b>	insoluble	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>		Sans objet
<b>Masse volumique apparente</b>	350-1250 kg/m <sup>3</sup>	
<b>Densité de liquide</b>	2.7-3.94 g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Masse molaire** 101.96  
**Teneur en COV** Aucun(e)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible Sans objet

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** formation de poussières.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire** En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation

mécanique.

**Contact avec la peau** Aucun danger connu par contact cutané.

**Ingestion** Aucun danger par ingestion connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aluminium (trioxyde de di-)	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.



**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Mobilité** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aluminium (trioxyde de di-)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. 01 03 08.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 EPNI	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 EPNM	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 EPNR	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Répertorié dans I DSL Non répertorié NDSL
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AIIC</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals  
 vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA Plafond +	TWA (moyenne pondérée en temps) Valeur limite maximale Sensibilisants	STEL *	STEL (Limite d'exposition à court terme) Désignation « Peau »
---------------------	---	-----------	--

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

NOT FOR MEDICAL USE

**Préparée par** Product Safety Department  
 Almatris B.V.  
 Theemsweg 30  
 3197 KM Botlek Rt  
 The Netherlands  
 +31-181-270124  
 info@almatris.com

**Date de révision** 26-sept.-2023

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**